

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
OUVERT AU PUBLIC De 08:30 à 11:45
TEL:03.87.56.75.75 de 13:30 à 16:30

SOFI-JURIS

1 PL. DU PONT A SEILLE
57045 METZ CEDEX 01

V/REF :

N/REF : 64 B 10 / 2002-A-3825

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE

QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/10/2002, SOUS LE NUMERO 2002-A-3825,

P.V. du conseil de surveillance du 08/02/2002

P.V. du conseil de surveillance du 19/09/2002

P.V. d'assemblée du 25/09/2002

P.V. du conseil de surveillance du 25/09/2002

Modification de la composition du conseil d'administration

CONCERNANT LA SOCIETE

SOFICO FRANCE

Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

1 PL. DU PONT A SEILLE

57000 METZ

R.C.S. METZ 786 080 176 (64 B 10)

LE GREFFIER



SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
Au capital de 1050 000 de Francs
Siège social : 1 Place du Pont à Seille à (57) METZ
R.C.S. METZ B 786 080 176

= : = : = : =

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 25 SEPTEMBRE 2002

Le Conseil de Surveillance de la Société s'est réuni au siège social sur la convocation de sa Présidente, à l'issue de l'assemblée générale de ce jour.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Madame Colette BLOIN, Présidente,
- Monsieur Bernard MUSSE, Vice Président
- Monsieur Pierre DIETERLING,
- Monsieur Guy BRUN

Seuls membres du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance, les membres du Directoire :

- Monsieur Michel COLLEONY, Président
- Monsieur Didier LORRAIN, Directeur Général

Les membres du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués sont absents.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Colette BLOIN, Présidente du Conseil de Surveillance laquelle demande à Monsieur Jean MARTIN de bien vouloir assister à la séance.

Le Conseil peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Renouvellement des fonctions de Directeur Général de Monsieur Didier LORRAIN
 - Modification dans la composition du Conseil de Surveillance.
-

III

RENOUVELLEMENT Des fonctions DE DIRECTEUR GENERAL DE MONSIEUR Didier LORRAIN

Madame la Présidente indique au Conseil que les fonctions de Directeur Général de Monsieur Didier LORRAIN sont arrivées à expiration ce jour.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler les fonctions de Directeur Général de Monsieur Didier LORRAIN, pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Directoire.

En conséquence, le Directoire se compose désormais comme suit :

- Monsieur Michel COLLEONY, Président
- Monsieur Didier LORRAIN, Directeur Général.

IV

MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame la Présidente informe le Conseil que pour se conformer aux textes en vigueur, le Vice Président du Conseil de surveillance doit être obligatoirement un Commissaire aux comptes inscrit.

Monsieur Bernard MUSSE ne remplissant plus les conditions du fait de sa mise en retraite, donne en conséquence, sa démission de ses fonctions de Vice Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil nomme, à l'unanimité, en ses lieu et place, pour la durée restant à courir de son mandat de membre, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2006

- Monsieur Pierre DIETERLING
domicilié à HAYANGE (57700) - 64, rue Maréchal Foch

Lequel a déclaré accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Madame la Présidente rappelle que désormais le Conseil de surveillance est composé de la façon suivante :

- Madame Colette BLOIN, Présidente
- Monsieur Pierre DIETERLING, Vice Président
- Monsieur Bernard MUSSE
- Monsieur Guy BRUN.

V

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Directoire



SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
Au capital de 1 050 000 €
Siège social : 1 Place du Pont à Seille (57) METZ
R.C.S. METZ B 786 080 176 (64 B 10)

= := := := :=

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 SEPTEMBRE 2002

PROCES- VERBAL

I

L'an deux mille deux, le vingt cinq septembre à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire « SOFICO FRANCE », au capital de 1 050 000 € divisé en 3 000 actions de 350 euros chacune,

Se sont réunis en assemblée générale mixte , au siège social, sur convocation faite par le Directoire en date du 10 septembre 2002

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Colette BLOIN, Présidente du Conseil de Surveillance.

Acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Jean MARTIN
- Monsieur Didier LORRAIN

Est désignée comme secrétaire :

- Me Christiane BON

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le $\frac{1}{4}$ (quart) des actions composant le capital social, savoir un nombre d'actions de : 2 948

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

II

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée.

- la copie de l'avis de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 mars 2002 ;
- le rapport de gestion du directoire et les rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos à cette date et les conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce ;
- le rapport du Conseil de Surveillance ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, et généralement tous les documents devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2002.
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de cet exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions.
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et décharge de sa mission au Commissaire aux Comptes.
- Affectation des résultats.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Modification dans la composition des membres du Conseil de Surveillance pour se mettre en conformité avec les textes régissant la profession.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée du rapport général du Directoire.

Puis du rapport général de Monsieur Alain CHEVAL, Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Enfin du rapport du Conseil de surveillance.

Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

CINQUIEME RESOLUTION :

.....

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Laurent MARTIN de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, présentée en séance, et nomme en ses lieu et place :

Monsieur Guy BRUN
Domicilié à THIONVILLE (57100) – 10, rue Joffre

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2006.

S'abstiennent M. Jean MARTIN et M. Laurent MARTIN
Cette résolution est adoptée par 1748 voix contre 1200

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, et notamment de dépôt au greffe du tribunal.

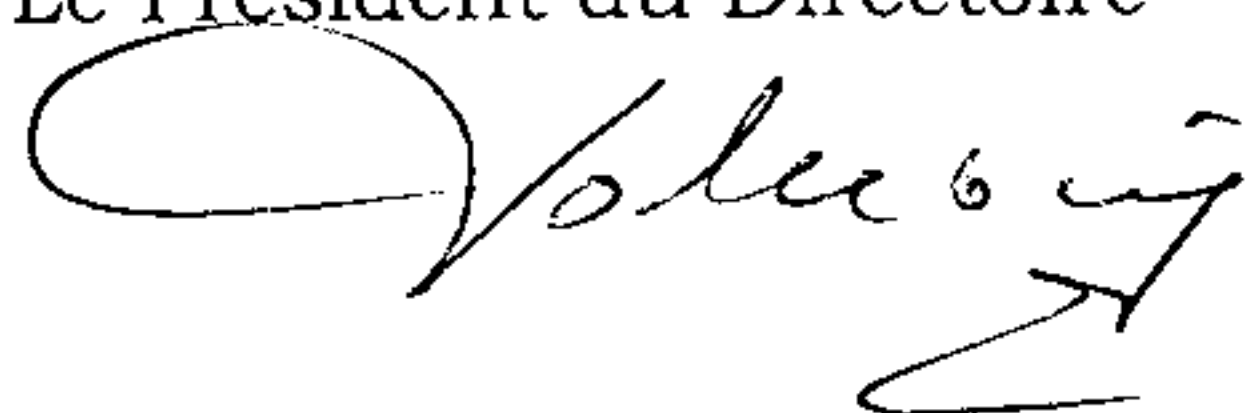
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Directoire



SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
Au capital de 1 050 000 □
Siège social : 1 Place du Pont à Seille à (57) METZ
R.C.S. METZ B 786 080 176

= := := := :=

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 19 SEPTEMBRE 2002

Le Conseil de Surveillance de la Société s'est réuni au siège social sur la convocation de sa Présidente, le 19 Septembre à 09 heures.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Madame Colette BLOIN, Présidente,
- Monsieur Bernard MUSSE, Vice Président,
- Monsieur Pierre DIETERLING,
- Monsieur Laurent MARTIN

membres du Conseil de Surveillance

Assiste également à la séance, les membres du Directoire :

- Monsieur Jean MARTIN, Président est absent
- Monsieur Michel COLLEONY, Directeur Général,
- Monsieur Didier LORRAIN, Directeur Général, est absent

Les membres du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Colette BLOIN Présidente du Conseil de Surveillance.

.....

- Modification dans la composition du Directoire
- Nomination du Président du Directoire.

Modification dans la composition du Directoire

Le Conseil de Surveillance prend acte de la fin du mandat de membre Du Directoire de Monsieur Jean MARTIN atteint par la limite d'âge légale.

Il décide de ne pas le remplacer et constate que le Directoire sera composé de deux membres conformément aux statuts à savoir :

- Monsieur Michel COLLEONY et
- Monsieur Didier LORRAIN

Désignation du Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance nomme en qualité de Président du Directoire pour la durée du mandat restant à courir à savoir jusqu'au 20 septembre 2004 :

- Monsieur Michel COLLEONY
domicilié à ROMBAS (57120) – 24, rue Raymond Mondon

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel COLLEONY présent à cette réunion déclare accepter ces fonctions et remercie le Conseil de Surveillance de sa confiance.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, et notamment de dépôt au greffe du tribunal.

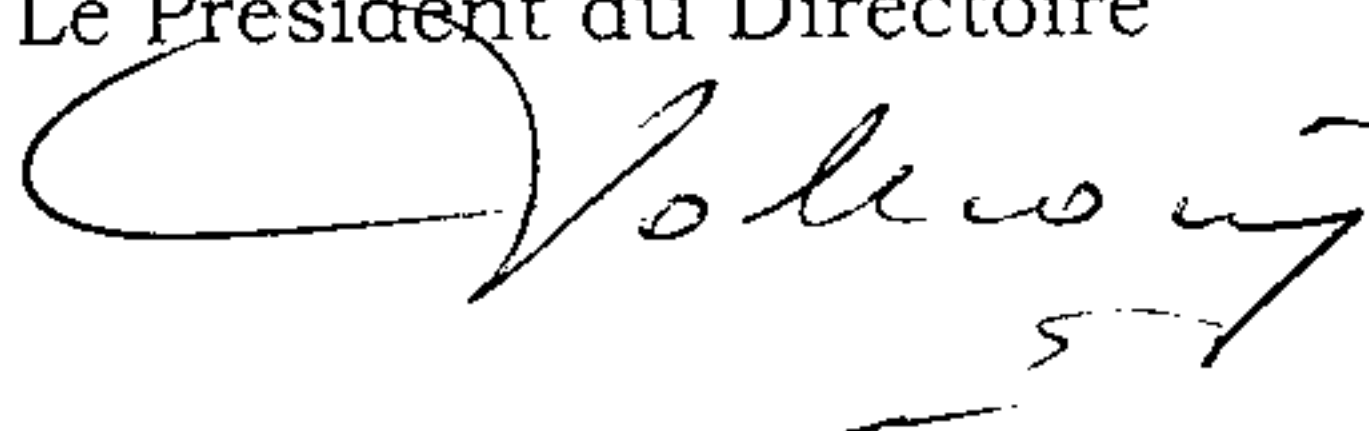
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

V

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres présents

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Directoire



SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
Au capital de 1 050 000 □
Siège social : 1 Place du Pont à Seille à (57) METZ
R.C.S. METZ B 786 080 176

EXTRAIT

= := := := :=

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 8 FEVRIER 2002

Le Conseil de Surveillance de la Société s'est réuni au siège social sur la convocation de son Président, le 8 Février 2002 à 17 heures.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Bernard MUSSE, Président,
- Madame Colette BLOIN, Vice-Président,
- Monsieur Pierre DIETERLING,
- Monsieur Laurent MARTIN

membres du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance, les membres du Directoire :

- Monsieur Jean MARTIN, Président,
- Monsieur Michel COLLEONY, Directeur Général,
- Monsieur Didier LORRAIN, Directeur Général, est absent

Les membres du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard MUSSE, Président du Conseil de Surveillance.

Le Président constate que le quorum est atteint et qu'ainsi, par application de l'article 139 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Bernard MUSSE, démissionnaire.
- Désignation d'un vice Président

Monsieur Bernard MUSSE expose en préambule que son arrêt d'activité s'est accompagné naturellement d'une demande de radiation à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes, avec effet du 1er janvier 2002.

Dès ces radiations prononcées à la première réunion des Instances Professionnelles, il ne pourra plus assurer la présidence du Conseil de Surveillance.

La réunion convoquée ce jour est la conséquence destinée à pourvoir à son remplacement et à la nomination éventuelle d'un nouveau Vice Président.

De plus, la règle du quota d'experts comptables et de Commissaires aux comptes ne sera plus respectée mais il rappelle qu'elles sont du seul ressort de l'assemblée générale. A sa connaissance, les instances professionnelles acceptent à plus ou moins brève échéance, un délai de régularisation.

Désignation du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Bernard MUSSE, Président du Conseil de surveillance précise qu'il a confirmé à tous les associés et Membres du Conseil de surveillance et du Directoire, sa démission de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance pour faire suite à son arrêt d'activité professionnelle et dans le respect des règles de déontologie de la profession.

Le conseil de surveillance remercie Monsieur Bernard MUSSE et procède à son remplacement :

Désignation du Nouveau Président du Conseil de surveillance :

Madame Colette BLOIN est, en remplacement de Monsieur Bernard MUSSE, démissionnaire, nommée Présidente du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2004.

Madame Colette BLOIN accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

Désignation du Vice Président

Monsieur Bernard MUSSE est nommé Vice Président du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de Madame Colette BLOIN

Le vote est le même que celui de la nomination de la Présidente.

IV

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres présents du Conseil de Surveillance et du Directoire

Les membres du conseil de surveillance :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. L. L. L. L.', with a stylized flourish at the end.